



MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

SONDAGE 2015 SUR LES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ORGANISMES MUNICIPAUX

VERSION ABRÉGÉE



Ce document a été réalisé par la Direction générale des politiques
du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : <http://www.mamot.gouv.qc.ca>.

Rédaction : Frédéric Otis, en collaboration avec Nicolas Fontaine et Eve Joseph
© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2016

Titre : Sondage 2015 sur les démarches de développement durable des organismes municipaux
(version abrégée)

ISBN : 978-2-550-75116-8 (PDF)

Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit
et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

INTRODUCTION

Les organismes municipaux ne sont pas assujettis à la Loi sur le développement durable. Plusieurs d'entre eux se sont toutefois volontairement engagés dans des démarches de développement durable. Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015, le Comité interministériel de développement durable visait à ce que 20 % des organismes municipaux se soient dotés d'une démarche de développement durable d'ici 2013. Au cours des mois de janvier et de février 2015, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a mené un sondage visant notamment à préciser la proportion d'organismes municipaux engagés dans une telle démarche.

Le sondage a été transmis à des municipalités locales, des MRC et des communautés métropolitaines. Le tableau 1 présente le taux de participation selon le type d'organisme.

TABLEAU 1
Nombre de participants et taux de participation par types d'organisme

Type d'organisme	Nombre d'organismes contactés	Nombre de répondants	Taux de participation (%)
Municipalités locales	1 133	599	52,9
MRC	87	47	54,0
Communautés métropolitaines	2	0	0,0
Total	1 222	646	52,9

Les questions posées aux répondants visaient à déterminer s'ils étaient ou non engagés dans une démarche et, le cas échéant, à en préciser les principales caractéristiques. Les données recueillies ont été traitées de manière à faire ressortir les particularités des démarches selon le type d'organisme, la région administrative, la taille de la population et le caractère rural ou urbain¹. D'autres analyses ont également été réalisées sur l'équilibre entre les dimensions du concept de développement durable et la prise en compte des orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Les données obtenues ont aussi été analysées relativement aux critères définissant une démarche intégrée de développement durable (DIDD) établis par la Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux (TACOM)².

1 Le caractère rural a été déterminé par le territoire d'application du Pacte rural 2014-2019.

2 Pour une définition des critères de la TACOM, voir la version intégrale du rapport présentant les résultats du sondage.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Au total, 235 organismes municipaux, soit 36 % des participants au sondage, déclarent être engagés dans une démarche de développement durable (voir tableau 2).

TABLEAU 2
Engagement dans une démarche de développement durable selon l'organisme

Type d'organisme	Nombre de répondants	Nombre et proportion de répondants déclarant avoir une démarche	
Municipalités locales	599	220	37 %
MRC	47	15	32 %
Total	646	235	36 %

Les organismes affirmant ne pas être engagés dans une démarche de développement durable ont pour leur part été questionnés sur les principales raisons expliquant ce choix. Les raisons les plus fréquemment mentionnées sont la disponibilité limitée des ressources humaines et le manque de ressources financières avec respectivement 61 % et 48 % des répondants. Environ 36 % des organismes n'ayant pas de démarche de développement durable affirment que l'adoption d'une telle démarche n'est pas une priorité du conseil municipal.

Responsabilité de la démarche

Environ 86 % des organismes municipaux déclarant avoir une démarche de développement durable affirment en être responsables. Les résultats obtenus sont similaires pour les municipalités et pour les MRC. Les organismes n'assumant pas le leadership de leur démarche identifient principalement la MRC, un organisme à but non lucratif ou la communauté métropolitaine comme en étant les responsables.

Enjeux traités

Les trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale, économique) sont prises en compte par près de 87 % des organismes municipaux déclarant avoir une démarche. Les données du sondage révèlent toutefois que la dimension environnementale demeure prédominante.

Les enjeux globaux le plus souvent traités dans le cadre des démarches de développement durable des organismes municipaux sont les suivants :

occupation et vitalité des territoires	59 %
efficacité énergétique	52 %
production et consommation responsables	51 %
équilibre écologique et préservation de la biodiversité	51 %

Les enjeux locaux le plus souvent abordés sont directement liés aux compétences municipales :

gestion des matières résiduelles	79 %
aménagement du territoire et urbanisme	74 %
protection des milieux naturels	71 %
qualité de l'eau, de l'air et des sols	66 %

Participation publique

Environ 92 % des organismes municipaux déclarant avoir une démarche de développement durable affirment avoir eu recours à au moins un dispositif de participation dans le cadre de celle-ci. Les plus utilisés sont la consultation des citoyens (70 %) et les campagnes d'information et de sensibilisation (69 %).

Durée de la démarche

Parmi les démarches ayant une durée déterminée (43 %), environ 81 % sont mises en œuvre sur une période de dix ans ou moins.

Forme de l'engagement

Environ 92 % des organismes municipaux déclarant avoir une démarche de développement durable affirment qu'ils y sont engagés formellement.

Les formes d'engagement les plus fréquentes sont les suivantes :

plan d'action	75 %
résolution d'engagement du conseil	41 %
politique	41 %
stratégie	33 %

La plupart des organismes municipaux ont recours à au moins trois dispositifs d'engagement.

Processus de suivi et de reddition de comptes

Les processus de suivi et de reddition de comptes sont utilisés respectivement par 77 % et 69 % des organismes municipaux affirmant mettre en œuvre une démarche de développement durable. L'évaluation périodique à l'interne sans comité de suivi (44 %) est le processus de suivi le plus fréquemment utilisé. Le rapport verbal (45 %) et la rédaction d'une section particulière au sein d'un document écrit (38 %) sont les processus de reddition de comptes les plus répandus.

Cohérence avec les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable

Environ 80 % des démarches couvrent au moins quatre des neuf orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Les orientations le plus souvent prises en compte par ces démarches sont les suivantes :

réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	87 %
favoriser la participation à la vie collective	86 %
aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	83 %

Critères d'une démarche intégrée de développement durable

Les critères d'une DIDD retenus par la TACOM sont respectés par environ 23,8 % des répondants (voir tableau 3).

TABLEAU 3
Organismes engagés dans une DIDD selon le type

Type d'organisme	Nombre de répondants	Nombre et proportion de répondants déclarant avoir une démarche		Nombre et proportion de répondants engagés dans une DIDD selon les critères de la TACOM	
Municipalités locales	599	220	37 %	140	23 %
MRC	47	15	32 %	14	30 %
Total	646	235	36 %	154	23,8 %

Les critères de la TACOM qui sont les plus respectés sont les suivants :

prise en compte d'enjeux locaux	95 %
prise en compte de grands enjeux de société	92 %
engagement formel envers le développement durable	88 %
responsabilité de l'organisme envers la démarche	86 %

Les critères prévoyant la réalisation de la démarche dans une perspective à long terme (21 %) et la présence de mécanismes de suivi et de reddition de comptes (54 %) sont les moins respectés.

Comparaison avec les résultats du sondage de 2012

La proportion de répondants qui affirment être engagés dans une démarche de développement durable est moins élevée en 2015 (36,4 %) qu'en 2012 (36,9 %). La part des organismes ayant une démarche respectant les critères de la TACOM a toutefois connu une progression d'environ 23,3 % en passant de 19,3 % en 2012 à 23,8 % en 2015. Les données du sondage de 2015 permettent également de constater une utilisation plus fréquente des dispositifs de participation publique ainsi que des processus de suivi et de reddition de comptes. De façon générale, les démarches de développement durable des organismes municipaux couvrent mieux les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable et les critères retenus par la TACOM.

